

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013

2013 DDEEES 119G Subvention et convention avec l'association Mozaïk RH (3^e).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, propose une subvention et convention avec l'association Mozaïk RH ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Mozaïk RH, ayant son siège 3 bd St Martin (3^e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée à l'association Mozaïk RH (N° SIMPA : 31381 n° de dossier 2013_07824).

Article 3: La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 - nature 6574 ligne DF 55007 – fonction D913 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'année 2013.